

Filière Relations Internationales Questions / Réponses

« Comment intégrer la filière Relations internationales de l'INALCO ? Puis-je intégrer directement la L3 ? »

La filière Relations internationales de l'INALCO est accessible en L2, M1 et M2 uniquement. Les modalités de recrutement répondent à une **double exigence de prérequis** à la fois en **langue orientale** et en **sciences humaines et sociales**.

La **licence Relations internationales** s'adresse à des étudiants maîtrisant déjà une ou plusieurs langues enseignées à l'INALCO, disposant d'un bon niveau d'anglais (minimum B2) et ayant démontré leurs capacités analytiques et rédactionnelles.

L'admission directe en L3 est exceptionnelle, et reste à la libre appréciation du jury d'admission. L'étudiant devra démontrer qu'il a atteint le niveau de compétence en langue orientale équivalent au bloc « enseignements fondamentaux » de L2, mais aussi avoir validé des enseignements de SHS correspondant aux cours dispensés en L2 relations internationales.

L'admission en L2/L3 (cursus en un an) est également exceptionnelle et soumise à l'avis du jury. Elle ne peut être envisagée que dans le cas de la validation préalable d'une LLCER complète de l'Inalco, sans compensation, laissant ainsi libre les créneaux habituellement occupés par les cours de langue et civilisation des départements.

Le **master Relations internationales** est accessible à des étudiants maîtrisant déjà une ou plusieurs langues enseignées à l'INALCO (niveau C1), disposant d'un bon niveau d'anglais (niveau C1) et possédant des connaissances attestées en droit public, économie, histoire, science politique et relations internationales.

Cf. brochures en libre accès sur la page de la filière :

Licence RI : <http://www.inalco.fr/formations/departements-filieres-sections/relations-internationales/formations/licence-llcer>

Master RI : <http://www.inalco.fr/formations/departements-filieres-sections/relations-internationales/formations/master-relations>

Il n'y a pas de quota par langue.

Le dossier doit contenir la fiche de candidature complétée (téléchargeable sur eandidat), un CV, une lettre de motivation et l'ensemble des notes et diplômes obtenus à date. Il est également possible d'y joindre toute pièce susceptible d'apporter un éclairage supplémentaire sur le profil et les compétences du candidat (lettre de recommandation, certifications de langue, etc.).

« Je suis un candidat étranger : par quelle procédure dois-je passer ? »

Les candidats étrangers souhaitant postuler en Licence RI doivent passer par une procédure spécifique. Toutes les informations sont disponibles en [ici \(français\)](#) et [ici \(anglais\)](#).

Pour les admissions en master RI, la procédure est la même pour tous les candidats : <http://www.inalco.fr/actualite/campagne-admission-2022-2023-filiere-relations-internationales>

« Quelles sont les dates de campagne d'admission ? »

La campagne d'admission aura lieu du 21 avril au 13 mai 2022 pour le master RI et du 2 au 29 mai 2022 pour la licence RI.

Les candidatures passeront par la plateforme eCandidat via un lien qui sera communiqué prochainement sur les pages suivantes :

Informations filière RI : <http://www.inalco.fr/actualite/campagne-admission-2022-2023-filiere-relations-internationales>

Admissions Inalco : <http://www.inalco.fr/formations/inscrire-inalco/etape-1-admission>

« Quelles pièces justificatives faut-il fournir pour justifier de son niveau d'anglais et de langue orientale ? »

Les candidats doivent avoir un niveau B2 en anglais et dans leur langue orientale d'accès. Aucune pièce justificative n'est spécifiquement exigée, mais le jury doit être en mesure de se prononcer sur le niveau de l'étudiant. Il est donc conseillé de fournir, lorsque cela est possible, un certificat TOIEC/TOEFL pour l'anglais dans le cas où le cursus antérieur ne permettrait pas d'évaluer le niveau de langue, et un certificat de niveau B2 dans la langue orientale d'accès.

En cas de doute sur le niveau réel du candidat, des tests de langue orientale pourront être organisés, conditionnant son admission définitive.

Enfin, **il n'est pas possible de suivre deux langues orientales dans le cadre de la maquette de licence et master RI** : les étudiants étudiant plusieurs langues doivent donc en choisir une au moment de leur candidature puis, s'ils sont acceptés, de leur inscription administrative et pédagogique. Le suivi d'une deuxième langue représente un cursus parallèle et nécessite une inscription supplémentaire ainsi qu'une organisation personnelle.

« Puis-je accéder au master RI de l'INALCO avec une licence LEA ? »

Il n'est pas possible d'être admis en master RI immédiatement après une licence LEA.

Les candidats ayant pu, par le passé, être acceptés après une LEA avaient souvent validé une deuxième L3 ou une première année de master (par exemple, en science politique, droit public ou histoire des relations internationales), et disposaient par ailleurs d'une première expérience des métiers de l'international.

Certains candidats choisissent également de partir un an ou deux dans un pays correspondant à leur langue de spécialité et de suivre dans cette langue des cours de sciences sociales, pour revenir avec un dossier solide à la fois sur les plans linguistique et disciplinaire.

« Est-il possible de faire un double-cursus en licence RI ? En master RI ?

Il est fortement déconseillé de suivre un double cursus tout en étant en licence RI, en raison de la densité et de l'exigence des enseignements. Cette décision reste néanmoins à la libre appréciation des étudiants mais ne fera en aucun cas l'objet d'un aménagement particulier : les étudiants devront s'organiser de leur côté pour gérer les éventuels chevauchements de cours.

La maquette de la licence RI n'admet pas non plus de fusion avec une autre licence (licences bi-langue, LAS, etc.). Les étudiants souhaitant poursuivre une autre licence sont donc contraints de le faire en parallèle.

Le double-cursus est totalement exclu en master RI.

« Les mobilités sont-elles envisageables au sein de la filière RI ? »

La mobilité internationale est encouragée dans le cadre de la licence RI. Il est recommandé aux étudiants qui souhaitent étudier à l'étranger d'étudier préalablement la correspondance entre les cours dispensés en licence et ceux offerts dans l'université d'accueil où ils envisagent d'effectuer leur mobilité.

La validation par équivalence(s) des cours suivis et crédités en échange ne sera permise qu'à la condition d'avoir préalablement soumis à la direction des études un projet de mobilité/contrat d'études (formulaire téléchargeable [ici](#)) précisant la correspondance entre les enseignements proposés dans l'université d'accueil et ceux de la filière.

Lorsqu'une telle correspondance est impossible, l'étudiant devra passer les examens à Paris lors de la session 1, s'il est rentré à temps, ou lors de la session 2 (rattrapages en juin/juillet).

Aucune mobilité n'est possible en master RI, l'assiduité aux cours étant obligatoire. Les cours se terminant fin mars, les étudiants peuvent toutefois envisager de partir à l'étranger dans le cadre de leur stage (d'avril à fin août pour les étudiants de M1 et jusqu'à fin décembre pour les étudiants de M2).

« Est-il possible de réaliser une césure entre la L3 et le M1 ? »

Il est tout à fait possible faire une demande d'année de césure entre votre L3 et votre M1. Pour ce faire, il est conseillé d'en faire la demande en même temps que le dépôt de la candidature, afin que cela soit pris en compte dans les effectifs.

Celle-ci est également possible entre le M1 et le M2 et suppose simplement d'avoir validé l'année de M1.

La demande de césure nécessite d'avoir été acceptée dans le niveau supérieur : elle suspend l'inscription et permet de reprendre le cursus là où il a été laissé, sans avoir à repasser par une procédure d'admission.

L'ensemble des informations relatives à la demande de césure est disponible [ici](#).

« Je travaille d'ores et déjà pour financer mes études : puis-je être dispensé d'assiduité ? »

Si vous êtes étudiant salarié, vous pouvez déposer, en début d'année, auprès du secrétariat pédagogique de la filière, une demande de dispense d'assiduité accompagnée des justificatifs demandés (contrat de travail mentionnant vos horaires de travail ou certificat de scolarité + copie de l'emploi du temps de ce double cursus).

NB: La densité de la formation, en volume horaire et travail personnel, rend extrêmement difficile la poursuite d'un double-cursus dans de bonnes conditions d'études.

« Quels sont les principaux débouchés de la licence et du master RI ? »

La formation repose sur une **double originalité** :

- associer l'étude pluridisciplinaire des **enjeux internationaux contemporains** à la **connaissance d'une aire politique et culturelle** et à la maîtrise d'une ou plusieurs **langues orientales** ;
- former des étudiants et jeunes professionnels aspirant à se spécialiser dans les domaines de la **diplomatie, de la sécurité-défense, de l'action humanitaire et de la recherche en relations internationales**. Il s'agit du seul cursus de ce type proposé par un établissement d'enseignement supérieur en France.

Le master s'appuie pour cela sur un **vaste réseau d'enseignants praticiens et de diplômés évoluant dans les domaines de la diplomatie, de la défense, de l'action humanitaire, de l'information et du renseignement, de la culture et de la communication, dans les secteurs publics et privés** : organisations internationales, administrations gouvernementales, ONG, think tanks, organes de presse, entreprises commerciales et industrielles.

« La licence et le master RI peuvent-ils être réalisés à distance ? »

La formation en relations internationales de l'INALCO est une formation conçue exclusivement en présentiel.

Les dispositions exceptionnelles mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire n'ont pas vocation à être pérennisées.

« Le stage en licence et en master est-il obligatoire ? Peut-il être effectué à l'étranger ? »

Les stages sont obligatoires pour valider l'année de L3, M1 et M2 de la filière Relations internationales. Il doit être minimum d'un mois en L3 (140h) – et peut être effectué, indépendamment, en L2 ou en L3 -, de 2 mois en M1 et de 3 mois en M2. Il ne peut être réalisé pendant les périodes de cours et doit obligatoirement donc avoir lieu pendant l'été en licence et à partir d'avril en master.

Ces stages obligatoires permettent aux étudiants d'appliquer les connaissances et compétences acquises durant leur formation et de commencer à s'intégrer sur le marché du travail.

Ils peuvent s'effectuer **en France ou à l'étranger**. Pour l'étranger, une aide au voyage INALCO ou Ile-de-France peut permettre à l'étudiante de voir une partie des frais couverte.

Une **aide méthodologique à la recherche de stages et emplois** ainsi qu'à la rédaction de rapports est prévue en cours d'année universitaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de la filière relative aux stages : <http://www.inalco.fr/formations/departements-filieres-sections/relations-internationales/informations-departement/stages>

Pour toute information complémentaire,
merci de contacter le secrétariat pédagogique de la filière RI :
secretariat.ri@inalco.fr
ou la direction des études de la filière RI :
julia.cornalba@inalcofr